Nº 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-45552-5

Série de documents de recherche – Revenu

Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté

par Wesley Benjamin, Chanel Christophe, Nancy Devin, Sarah Maude Dion, Éric Dugas et Burton Gustajtis

Date de diffusion : le 1er novembre 2022

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction **4**

Justification **4**

Analyse en bref **6**

Limites **8**

Conclusion **8**

ANNEXE A **10**

A.1 Formule pour l'IP-MPC 10

A.2 Formule pour un indice additif 11

A.3 Comparaison entre la série de l'IP-MPC et la série de l'indice additif à l'aide de données hypothétiques 11

Annexe B **12**

Liste des éléments du programme de recherche tourné vers l'avenir 12

Références **13**

Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté

par **Wesley Benjamin, Chanel Christophe, Nancy Devin, Sarah Maude Dion, Éric Dugas and Burton Gustajtis**

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres éléments) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour une famille de quatre personnes. On considère qu'une famille vit dans la pauvreté si son revenu disponible est inférieur au seuil de MPC correspondant pour la taille de cette famille et la région où elle habite[1].

Le contenu (c.-à.-d. la qualité) du panier demeure constant pour une année de base (p. ex. l'année de base 2018), jusqu'à ce qu'un examen approfondi soit entrepris et que le contenu du panier soit mis à jour selon les normes les plus récentes établies par les experts et qu'une nouvelle base soit introduite[2]. Puisque la qualité change d'un panier à l'autre, il peut y avoir une discontinuité dans les séries de données du taux de pauvreté fondés sur deux bases différentes, motivant le développement d'une méthodologie permettant l'analyse à long terme des tendances des séries chronologiques.

Le présent document porte sur les considérations relatives à la création d'un indice fondé sur les taux de pauvreté obtenus à l'aide de plusieurs bases de la MPC déterminées par des examens périodiques de celle-ci. Il donne également l'occasion au public et aux intervenants de formuler des commentaires sur l'indice de pauvreté proposé.

Introduction

Au cours des consultations menées dans le cadre du deuxième examen approfondi de la MPC, ainsi que de l'analyse ayant mené à la création de la MPC de l'année de base 2018, il a été déterminé qu'il faut réaliser des études approfondies sur plusieurs éléments de recherche relatifs à la MPC (p. ex. régions éloignées, tailles de famille différentes, indice de pauvreté, etc.)[3]. Ces éléments de recherche et les fondements méthodologiques connexes pour chacun de ceux-ci, qui constituent la base du programme de recherche sur la MPC tourné vers l'avenir seront explorés en détail l'un après l'autre. Ces analyses seront publiées pour préparer le prochain examen approfondi de la MPC et de l'exercice de changement de base qui s'ensuit, ceux-ci étant programmés pour 2023.

Le sujet abordé dans le présent document porte sur la création potentielle d'un indice de pauvreté qui permettra de faire des analyses de tendances à long terme sur les taux de pauvreté en fonction de multiples changements de base de la MPC.

Justification

Périodiquement, Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) réalisent un examen approfondi de la MPC[4] afin de s'assurer que le coût du panier de biens et de services[5] continu de correspondre à un niveau de vie de base modeste. Ces examens visent également à s'assurer que le revenu disponible[6] des familles pour acheter le panier est défini et mesuré de façon appropriée.

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour déterminer la MPC, veuillez consulter le *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*.
2. D'une base à l'autre, le panier est mis à jour annuellement pour tenir compte des variations de prix (c.-à-d. les variations causées par l'inflation).
3. Une liste complète des sujets de recherche se trouve à l'annexe B.
4. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dernier examen approfondi, veuillez consulter *Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation*.
5. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dernier changement de base pour le contenu du panier, veuillez consulter *Vers une mise à jour du panier de consommation*.
6. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la définition du revenu en fonction de la MPC, veuillez consultez *Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation*.

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* indique que le seuil officiel de la pauvreté « est révisé sur une base régulière, que détermine Statistique Canada, afin de faire en sorte qu'il reflète le prix courant d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste au Canada » (voir l'encadré « *La Loi sur la réduction de la pauvreté* »). La MPC fait l'objet d'une mise à jour, soit un « changement de base », à la suite d'un examen approfondi et, au besoin, des changements méthodologiques sont également apportés. Dans ces cas, le contenu du panier peut également être ajusté pour refléter la situation actuelle et les normes les plus récentes accessibles. Par exemple, lors de la mise à jour de l'année de base 2018, la méthodologie utilisée pour la composante du logement a été mise à jour pour tenir compte de la dernière Norme nationale d'occupation pour la famille de référence établie.

La *Loi sur la réduction de la pauvreté*

En 2018, le gouvernement du Canada a diffusé le document intitulé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. La *Loi sur la réduction de la pauvreté* a été sanctionnée en juin 2019 et les engagements suivants pris dans le cadre de la stratégie susmentionnée ont été inclus dans la loi : (1) adopter la MPC en tant que seuil officiel de la pauvreté au Canada; (2) établir des cibles concrètes de réduction de la pauvreté; (3) créer un Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Fonder la MPC sur des années de base précises tout en la mettant à jour régulièrement afin de refléter les changements de niveau de vie pour s'assurer qu'elle demeure pertinente est un point fort de celle-ci. Étant donné que ces mises à jour entraînent habituellement un changement de qualité du panier, il est impossible de comparer les variations annuelles à l'aide de deux bases différentes. Toutefois, le changement de base périodique de la MPC, qui entraîne la création de divers seuils de pauvreté, rend problématique le suivi des tendances de pauvreté sur de longues périodes, car il entraîne des discontinuités dans la série de données, ce qui empêche de faire des comparaisons directes entre les périodes où diverses bases de la MPC ont été utilisées pour mesurer la pauvreté. Par exemple, après les deux derniers examens approfondis, les estimations de la pauvreté fondées sur les nouveaux seuils de coût de la MPC ont entraîné des « hausses parallèles » de taux de pauvreté, ce qui reflétait les changements apportés à la MPC dans le cadre de l'exercice d'examen.

Dans le graphique 1, on présente un exemple hypothétique d'une telle discontinuité dans une série de données sur la pauvreté utilisant quatre bases. Si les taux calculés à l'aide de la base mise à jour pendant une année chaîne (2018, 2023 et 2028 pour le graphique 1) étaient comparés avec ceux calculés à l'aide d'une base antérieure, il pourrait sembler y avoir une grande variation de taux, mais cela n'aurait aucun lien avec les changements de revenus réels des Canadiens et serait principalement causé par un changement qualitatif du panier. Par exemple, si l'on compare le taux de pauvreté de 12.0 % obtenu avec la base 2 de 2018 avec le taux de pauvreté de 11,7 % obtenu avec la base 1 de 2017, on pourrait conclure à tort que le revenu des Canadiens a diminué ou qu'il ne suit pas le rythme des augmentations de coût du panier.

Graphique 1
Exemple hypothétique de taux de pauvreté, plusieurs bases de la MPC utilisées, 2015 à 2033

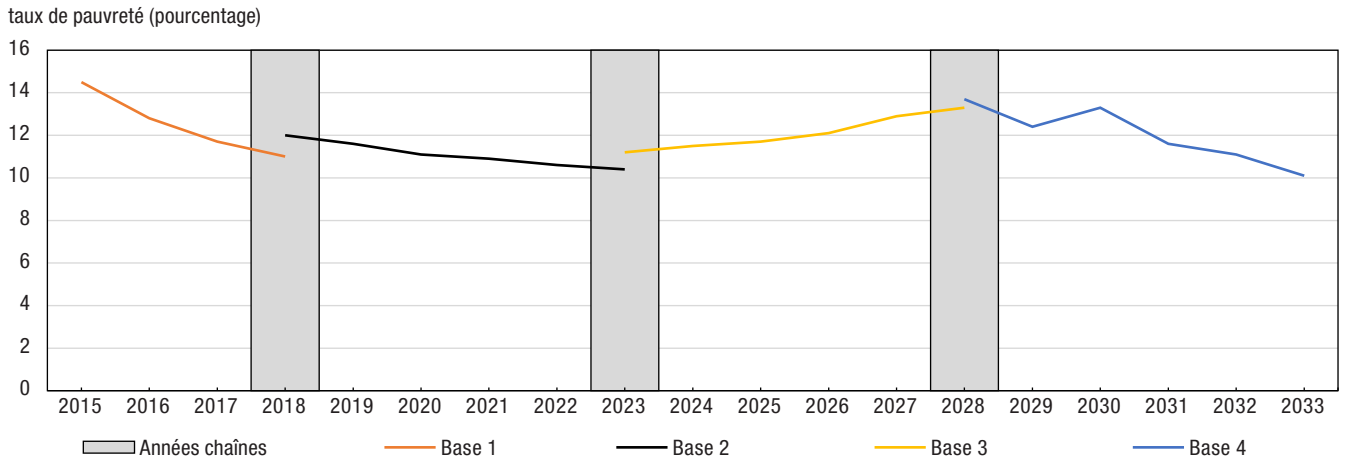

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Pour résoudre ce problème, une évaluation de la création d'un indice de pauvreté a été entreprise parce qu'un indice pourrait faciliter le suivi des tendances de pauvreté sur de longues périodes et améliorer la transparence lorsqu'il s'agit de rendre compte des changements de taux de pauvreté au fil du temps.

On propose d'utiliser l'indice de pauvreté fondé sur la MPC (IP-MPC) qui est un outil facile à comprendre qui permettra aux décideurs et aux analystes de suivre le taux de pauvreté global pour le Canada en fonction des différentes bases, en fournissant une série de données « lisse » et sans discontinuité.

Analyse en bref

La méthodologie proposée pour établir l'IP-MPC établirait la valeur de l'indice à 100 pour l'année de référence. Pour notre analyse, nous avons choisi l'année 2015, soit l'année de référence pour les cibles de réduction de la pauvreté déterminées par la Loi sur la réduction de la pauvreté, afin d'illustrer la méthodologie proposée. Malgré le choix d'utiliser l'année 2015 comme référence pour l'IP-MPC, il est important de noter qu'il serait également possible d'utiliser d'autres années comme points de repère.

Après avoir réglé la valeur de l'indice à 100 pour 2015, la valeur de l'indice des années subséquentes serait calculée en divisant le taux de pauvreté de l'année en cours par celui de l'année précédente et en multipliant le tout par la valeur de l'indice de l'année précédente (voir le tableau 1).

Tableau 1
Exemple hypothétique d'un calcul de l'IP-MPC à l'aide d'une seule base de la MPC, 2015 à 2023 (2015 = 100)

	Base de la MPC		
	Taux de pauvreté	IP-MPC	Calcul de l'IP-MPC
Année	%	#	
2015	14,5	100,0	100
2016	12,8	88,3	(12,8/14,5)*100
2017	11,7	80,7	(11,7/12,8)*88,3
2018	11,0	75,9	(11,0/11,7)*80,7
2019	10,1	69,7	(10,1/11,0)*75,9
2020	10,0	69,0	(10,0/10,1)*69,7
2021	9,9	68,3	(9,9/10,0)*69,0
2022	9,6	66,2	(9,6/9,9)*68,3
2023	9,2	63,4	(9,2/9,6)*66,2

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

L'un des avantages de l'IP-MPC est que la variation en pourcentage entre les indices de deux périodes correspond à la même variation en pourcentage qui aurait été obtenue si les taux de pauvreté avaient été utilisés.

Présentement, Statistique Canada propose de développer l'IP-MPC de façon rétroactive jusqu'à l'année de référence 2012. Bien que Statistique Canada ait produit des estimations du taux de pauvreté de façon rétroactive jusqu'à l'année de référence 2012 à partir de la série de l'année de base 2018, les données disponibles sont limitées et la méthodologie n'est pas suffisamment robuste pour obtenir des estimations des années antérieures. De plus, on s'attend à ce qu'il y ait des limites pour les estimations d'années futures en raison de la difficulté à déterminer des bases pour des périodes longues. Par exemple, lorsque de nouvelles limites géographiques de recensement sont introduites, il est impossible de maintenir de façon perpétuelle les anciennes classifications géographiques sur le plan pratique et ce n'est pas rigoureux sur le plan méthodologique.

À la suite de l'introduction d'une nouvelle base de la MPC, l'indice serait calculé en utilisant le rapport calculé à l'aide du taux de pauvreté de l'année actuelle obtenu avec la MPC tout juste introduite et du taux de pauvreté de l'année précédente et en multipliant le rapport par l'indice de l'année de référence précédente (voir le tableau 2)[7]. Un autre avantage de l'IP-MPC est qu'il permet d'obtenir une série d'indices continue suivant les variations des taux de pauvreté au fil du temps par rapport à la période de référence d'indice choisie, tout en permettant d'introduire de nouvelles bases de la MPC et en atténuant les problèmes potentiels d'extrapolation rétrospective.

7. La formule utilisée pour produire l'IP-MPC est décrite dans l'annexe A.1.

Tableau 2
Exemple hypothétique d'un calcul de l'IP-MPC à l'aide de plusieurs bases de la MPC, 2015 à 2033 (2015 = 100)

	Taux de pauvreté					
	Base 1	Base 2	Base 3	Base 4	IP-MPC	Calcul de l'IP-MPC
Année	%				#	
2015	14,5	…	…	…	100,0	100
2016	12,8	…	…	…	88,3	(12,8/14,5)*100
2017	11,7	…	…	…	80,7	(11,7/12,8)*88,3
2018	11,0	12,0	…	…	75,9	(11,0/11,7)*80,7
2019	…	11,6	…	…	73,4	(11,6/12,0)*75,9
2020	…	11,1	…	…	70,2	(11,1/11,6)*73,4
2021	…	10,9	…	…	68,9	(10,9/11,1)*70,2
2022	…	10,6	…	…	67,0	(10,6/10,9)*68,9
2023	…	10,4	11,2	…	65,7	(10,4/10,6)*67,0
2024	…	…	11,5	…	67,5	(11,5/11,2)*65,7
2025	…	…	11,7	…	68,7	(11,7/11,5)*67,5
2026	…	…	12,1	…	71,0	(12,1/11,7)*68,7
2027	…	…	12,9	…	75,7	(12,9/12,1)*71,0
2028	…	…	13,3	13,7	78,0	(13,3/12,9)*75,7
2029	…	…	…	12,4	70,6	(12,4/13,7)*78,0
2030	…	…	…	13,3	75,7	(13,3/12,4)*70,6
2031	…	…	…	11,6	66,0	(11,6/13,3)*75,7
2032	…	…	…	11,1	63,2	(11,1/11,6)*66,0
2033	…	…	…	10,1	57,5	(10,1/11,1)*63,2

,,, n'ayant pas lieu de figurer
Source : Statistique Canada, Tabulation personnalisée,

Dans l'exemple hypothétique du tableau 2, l'année de référence de l'indice est l'année 2015 (2015 = 100) et les indices sont calculés à l'aide de quatre bases. La colonne IP-MPC révèle la manière dont les taux de pauvreté obtenus à l'aide de plusieurs bases de la MPC pourraient être utilisés pour suivre les cibles de réduction de taux de pauvreté à long terme. L'IP-MPC « enchaînerait » les taux de pauvreté à partir de différentes bases de la MPC, en utilisant la valeur de l'indice de pauvreté de l'année actuelle.

Bien que dans notre exemple hypothétique nous ayons sélectionné 2015 comme année chaîne, c'est l'utilisateur qui détermine quelle est l'année chaîne pour la nouvelle base. Par exemple, les premières cibles de réduction de la pauvreté établies par le gouvernement du Canada sont celles de l'année de référence de 2015 et la méthodologie de la base de 2018 est employée pour ces cibles. En conséquence, l'indice de pauvreté serait fondé sur la base de 2018 jusqu'à ce que la nouvelle base de 2023 soit déterminée.

L'indice obtenu offre l'avantage de maintenir les changements annuels de taux de pauvreté initiaux pour chaque base. Cela garantit qu'il n'y a pas de répercussions indésirables sur l'intelligibilité[8] des mesures de pauvreté au fil du temps. Pour l'indice de pauvreté du graphique 2, la « hausse parallèle » observée précédemment a été supprimée, mais les variations annuelles du taux de pauvreté ont été maintenues.

8. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les problèmes d'intelligibilité causés par le « lissage » de deux bases de la MPC, veuillez consulter *Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019*.

Graphique 2
Exemple hypothétique de taux de pauvreté et d'un IP-MPC, plusieurs bases de la MPC utilisées, 2015 à 2033 (2015 = 100)

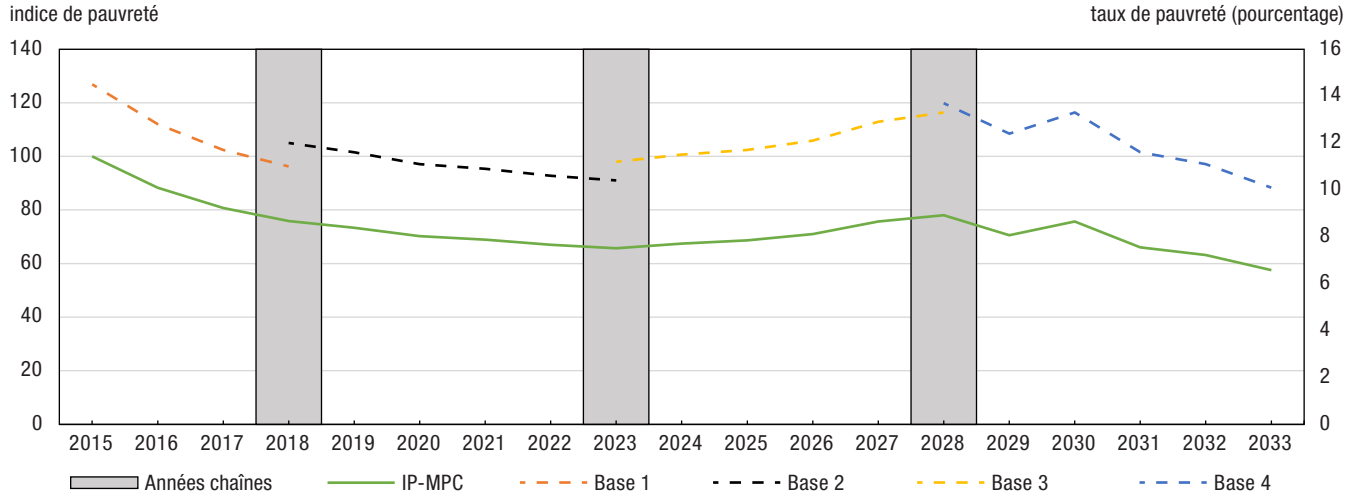

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Limites

Il faut tenir compte de certaines limites lors de l'évaluation de l'utilité ainsi que des forces et faiblesses analytiques d'un indice fondé sur des taux de pauvreté. Premièrement, bien que l'indice fonctionne bien avec des taux de pauvreté calculés sur de grands domaines (ex. des familles et des personnes seules, à l'échelle nationale), il peut ne pas être aussi performant lorsque les taux de pauvreté sont produits pour de petits domaines. La plus grande variance d'échantillonnage des estimations de pauvreté de petits domaines pourrait causer une perte de précision des taux de pauvreté aux années chaînes et ainsi affecter la qualité des transitions lors du passage d'une base à l'autre[9].

De plus, s'il y a une baisse des taux de pauvreté pendant une longue période, il est possible que l'indice semble très faible, mais que le taux de pauvreté déterminé à l'aide de la base actuelle soit beaucoup plus élevé. Par exemple, s'il y avait une augmentation de 25 % du taux de pauvreté, mais que l'indice de l'année précédente était très faible, comme de 4,0, cela se traduirait par un nouvel indice de 5,0. Par conséquent, les utilisateurs pourraient interpréter une petite variation d'indice comme un petit changement de taux de pauvreté, alors qu'il pourrait être important.

Enfin, il serait possible d'élaborer d'autres indices ayant leurs propres avantages et inconvénients afin d'éclairer la situation sur les tendances des taux de pauvreté. Pour lancer des discussions, un indice additif est présenté à l'annexe A.2.

Conclusion

Le présent document fait partie de la série de documents de recherche qui aideront à élaborer le prochain examen approfondi programmé pour 2023. L'outil de l'IP-MPC proposé serait un outil analytique qui faciliterait l'analyse des tendances du taux de pauvreté en fonction de différentes bases de la MPC en se fondant sur une année de référence d'indice. De plus, pour chaque année, les fluctuations de l'indice de pauvreté refléteraient les variations réelles des taux de pauvreté actuels, ce qui permettrait aux analystes de signaler des tendances à long terme pour les estimations du taux de pauvreté.

L'intention de Statistique Canada et d'EDSC est de publier l'indice de la pauvreté dans le Carrefour des dimensions de la pauvreté, l'année de référence de l'indice étant 2015 (2015 = 100). Les Canadiens pourront alors

9. Ce produit lorsque l'erreur d'échantillonnage est grande pour pr_i^t ou pr_i^0. Se référer à l'équation A.1 de l'annexe A.

suivre les progrès réalisés par le gouvernement du Canada pour atteindre les cibles de réduction de la pauvreté établies en vertu de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*.

La série de documents de recherche vise à favoriser l'engagement du public et des intervenants pour proposer des sujets de recherche qui éclaireront les discussions en vue du prochain examen approfondi, amélioreront la compréhension de la méthodologie appliquée à la MPC et développeront potentiellement les outils analytiques qui comprennent la MPC ou qui en dépendent. Les sujets de discussion sur la recherche proposés visent à faire participer les utilisateurs à des discussions préliminaires sur une grande variété de sujets. Nous encourageons les utilisateurs à poser des questions, à formuler des commentaires et à faire des suggestions pour les travaux futurs.

À la suite de la diffusion du présent document, il y aura une période pendant laquelle Statistique Canada et EDSC feront appel à des experts, à des intervenants et à des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux pour évaluer les réponses et les recommandations reçues. Les utilisateurs sont invités à poser des questions ou à formuler des commentaires. Nous invitons les personnes qui souhaitent communiquer avec nous à envoyer un courriel à l'adresse suivante : statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca.

ANNEXE A

A.1 Formule pour l'IP-MPC

L'IP-MPC peut également être exprimé selon les termes suivants :

$$I^{0:t}_{année\ de\ référence_x} = \prod_{i=1}^{n} \left(pr_i^t \ / \ pr_i^0 \right) \times I^0_{année\ de\ référence_x}$$

$I^{0:t}_{année\ de\ référence_x}$ représente la somme des indices déterminés avec les taux de pauvreté pour plusieurs bases de la MPC entre la période 0 et la période pour une année de référence d'indice donnée où x = 100.

pr_i^t est le taux de pauvreté pour une année de base donnée i, au moment de la période t

pr_i^0 est le taux de pauvreté pour une année de base donnée i, au moment de la période 0

$I^0_{année\ de\ référence_x}$ représente la somme des indices déterminés avec les taux de pauvreté pour la base de la MPC de la période 0 pour une année de référence d'indice donnée où x = 100.

Par exemple, à la suite de l'introduction de la MPC de l'année de base 2028, tout indice en chaîne dont la période de référence d'indice est 2015 (2015 = 100) est enchaîné aux deux bases de la MPC précédentes à valeur fixe.

$$I^{2015:t}_{en\ chaîne} = I^{2029:t}_{base\ de\ 2028} \times I^{2024:2028}_{base\ de\ 2023} \times I^{2015:2023}_{base\ de\ 2018}$$

$I^{2015:t}_{en\ chaîne}$ est un indice en chaîne pour le taux de pauvreté de la période t, la période de référence étant l'année 2015.

$I^{2029:t}_{base\ de\ 2028}$ représente un indice pour le taux de pauvreté de la période t où 2029 est la période de référence du taux de pauvreté, l'indice étant calculé à l'aide de la MPC de l'année de base 2028.

$I^{2024:2028}_{base\ de\ 2023}$ représente un indice pour 2028, où l'année 2024 est la période de référence, le résultat étant obtenu à l'aide de la MPC de l'année de base 2023.

$I^{2015:2023}_{base\ de\ 2018}$ représente un indice pour 2015, où l'année 2023 est la période de référence, le résultat étant obtenu à l'aide de la MPC de l'année de base 2023.

A.2 Formule pour un indice additif

L'indice additif, qui maintient l'ampleur de la variation de la tendance d'une année à l'autre égale même lorsque l'indice est faible, peut être exprimé au moyen de la formule suivante :

$$I^{t}_{\text{année de référence}_x} = I^{t-1}_{\text{année de référence}_x} + \left\{ \frac{\left(pr_i^{t-1} - pr_i^{t} \right) \times 100}{pr_i^{t-1}} \right\}$$

$I^{t}_{\text{année de référence}_x}$ représente l'indice pour plusieurs bases de la MPC pour la période t.

pr_i^t est le taux de pauvreté pour une année de base donnée i, au moment de la période t

$I^{0}_{\text{année de référence}_x}$ représente l'indice pour plusieurs bases de la MPC de la période 0, pour une année de référence *x* et est égale à 100.

A.3 Comparaison entre la série de l'IP-MPC et la série de l'indice additif à l'aide de données hypothétiques

Le graphique A.3 présente un exemple hypothétique d'une série d'un indice multiplicatif (p. ex. IP-MPC) et d'une série d'un indice additif élaborées à l'aide des taux de pauvreté hypothétiques du tableau 2 pour des années de référence allant de 2015 à 2033. L'axe vertical gauche montre les valeurs des indices, tandis que l'axe vertical droit indique les taux de pauvreté calculés en fonction de trois périodes de changement de base. Les deux séries révèlent toutes deux une tendance similaire, mais la série de l'IP-MPC est plus « lisse » que l'autre.

Graphique A.3
Exemple hypothétique de taux de pauvreté, d'un IP-MPC et d'un indice additif, plusieurs bases de la MPC utilisées, 2015 à 2033 (2015 = 100)

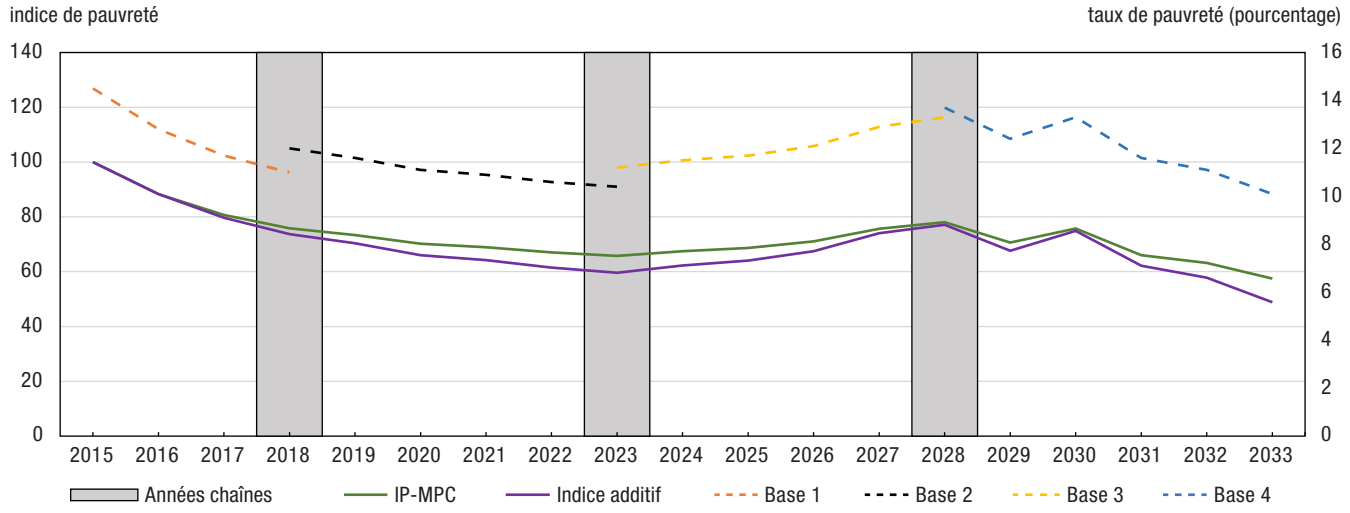

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Annexe B

Tableau B.1
Liste des éléments du programme de recherche tourné vers l'avenir

Sujet de recherche	Brève description
Dépenses en frais de garde	À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la MPC en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources dont elle dispose. Des experts ont demandé à Statistique Canada si c'était la meilleure façon de procéder. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils plutôt être traités comme un élément distinct du panier de consommation?
Éloignement	Statistique Canada examinera s'il faut rajuster la MPC pour tenir compte des coûts plus élevés auxquels font face les familles vivant dans des régions ou collectivités éloignées afin d'obtenir (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.
Différents types de familles	À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la MPC pour une famille de quatre personnes, puis utilise l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour obtenir les seuils pour les familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possible pour les petites familles et les personnes seules? Une étude supplémentaire pourrait également être menée pour déterminer s'il serait approprié de déterminer des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille mais de composition différente (p. ex. une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex. l'âge des membres de la famille).
Analyse d'équivalisation	
Technologie des communications	Statistique Canada examinera la meilleure façon d'ajouter une composante de communication distincte à la MPC. À l'heure actuelle, le besoin en matière de biens et de services de communication fait partie de la composante des « autres nécessités ».
Composante des autres nécessités	La « composante des autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et l'habillement. La liste des articles qui pourraient être inclus dans la composante des autres nécessités est vaste et pourrait varier en fonction de la structure, de l'âge des membres, du lieu de résidence ou d'autres circonstances d'une famille. Des recherches en cours sur la méthodologie soutenant la composante des autres nécessités pourraient évaluer si la méthode actuelle pour établir la valeur de cette composante convient ou si elle devrait être améliorée.
Indice de pauvreté	Fonder la MPC sur des années de base précises, tout en la mettant à jour régulièrement afin de refléter les changements de niveau de vie pour s'assurer qu'elle demeure pertinente, est un point fort de celle-ci. Cependant, les changements de base périodiques de la MPC entraînent la création de plusieurs seuils de pauvreté qui peuvent rendre difficile le suivi des tendances de la pauvreté sur de longues périodes. Pour améliorer la transparence et pour aider à suivre l'évolution de la pauvreté sur des périodes longues, la mise en place d'un indice de réduction de la pauvreté sera envisagée.
Corrélation inverse entre les coûts du logement et du transport	Souvent, dans les régions où les frais de logement sont relativement élevés, les frais de transport sont relativement bas, et vice versa. Par exemple, les habitants des régions rurales paient habituellement des hypothèques ou des loyers moins élevés, mais doivent dépenser plus pour le carburant et ont rarement accès au transport en commun. Nous proposons d'évaluer si la MPC peut être améliorée en tenant compte plus précisément de ces différences de coûts.
Utilisation de la MPC et des données administratives	Sous leur forme actuelle, les taux de pauvreté fondés sur la MPC ne peuvent être calculés avec précision qu'à l'aide d'une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Nous proposons d'évaluer s'il est possible d'appliquer les seuils de la MPC uniquement aux données administratives.
Indicateurs supplémentaires de l'inégalité des revenus pour la MPC	Comme la majorité des produits analytiques actuels fondés sur la MPC ne décrivent pas la répartition des revenus complète parce qu'ils comparent habituellement les seuils de MPC au revenu disponible, ils ne décrivent pas entièrement l'inégalité des revenus. D'autres indicateurs d'inégalité proposés seront présentés, ce qui permettra de bien cerner les disparités de revenu entre les Canadiens.

Références

Benjamin, Wesley et Sarah Maude Dion (2021). *Poverty Reduction Index Review by Methodology*, document interne, Statistique Canada.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott (2020). Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation, nº 75F0002M2020002 au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott (2019a). Vers une mise à jour du panier de consommation, nº 71F0031X au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott (2019b). Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation, nº 75F0002M2019014 au catalogue.

Emploi et Développement social Canada (2018). Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, nº de catégorie SSD-212-08-18E.

Heisz, Andrew (2019). Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation, nº 75F0002M2019009 au catalogue.

Statistique Canada (2019). Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019, nº 75F0002M2019005 au catalogue.